

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CA2RS vote l'extension de son territoire !

Dans la continuité de sa délibération du 20 juin 2011 qui avait émis un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine a approuvé le projet d'extension de son territoire aux communes de Morainvilliers, Orgeval, Vernouillet, Médan, Villennes-sur-Seine et les Alluets-le-Roi.

Les élus de la CA2RS ont conclu à l'intérêt et à la cohérence de l'adhésion des six nouvelles communes. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de consolidation et de développement de l'intercommunalité, avec pour finalité d'offrir aux habitants et aux acteurs économiques du territoire regroupé, de meilleurs services, dans une logique de partage et d'harmonisation, de gérer des compétences communes de manière plus efficace et plus efficiente, et d'accroître mutualisation de leurs moyens.

La faisabilité juridique et les conséquences administratives et financières de l'adhésion ont fait l'objet d'études réalisées par Stratorial Finances et par le cabinet d'avocats Landot et associés.

Aguerris aux mécanismes de mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale, les élus communautaires ont donc adopté à l'unanimité, lundi 26 septembre dernier une délibération acceptant l'adhésion des 6 nouvelles communes en 2012. Une fois le vote réalisé, le Président, puis chaque Vice-président se sont tour à tour félicités de l'important travail préparatoire réalisé, l'ébauche d'évaluations préalables financière, fiscale et en matière de compétences pour les territoires concernés.

Pierre Cardo, Président de la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine, souligne un développement important et favorable à l'ensemble des communes, à la CA2RS elle-même respectant l'esprit de la réforme territoriale. « *Il s'agit d'une évolution librement décidée sur la base d'un projet préalablement bâti* » précise-t-il.

« L'évolution de notre agglomération s'est élaborée sur la base d'un projet de territoire, qui existe aujourd'hui et dont les premières réalisations sont désormais visibles, mais aussi d'une évaluation approfondie de l'ensemble des volets qui président à sa mise en œuvre : compétences, budget, fiscalité, équipements, personnel... [...] un territoire pertinent est avant tout un territoire viable qui fonctionne en mettant en œuvre des politiques publiques structurantes, solidaires, et répondant aux besoins des habitants et des entreprises. Nous avons insisté pour que notre scénario d'évolution, veille avant tout à ne pas initier de recul par rapport à l'exercice des compétences de proximité et continue à développer le potentiel de développement de notre territoire » explique Pierre Cardo .

Interrogé sur l'intérêt pour les communes de s'associer en communauté d'agglomération, Pierre Cardo conclut en laissant parler sa conviction : « *Les EPCI sont devenus des espaces de développement, au service de l'intérêt général. L'intercommunalité est aujourd'hui la meilleure institution pour porter et mener à terme des projets structurants pour un territoire.* »